

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 17 (1881)
Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

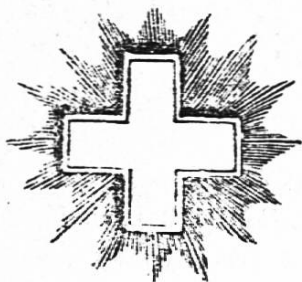
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

1^{er} JUILLET 1881

XVII^e Année.

N^o 13.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Etude sur la langue française. (Le Dictionnaire de l'Académie). — Le Congrès international de l'Enseignement à Bruxelles. — Pédagogie italienne. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Ephémérides pédagogiques. — Partie pratique. — Convocation du Comité central.

Etude sur la langue française.

LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

On s'est fait une très fausse idée du rôle de l'Académie française dans la composition de son dictionnaire; car on lui a attribué la pensée de disposer en maîtresse, en souveraine de la langue. Son rôle a été plus modeste, ainsi que sa pensée. Comme on le voit clairement dans la préface de l'édition de 1694, toute son ambition s'est bornée à enregistrer les mots qu'autorisait un bon usage, c'est-à-dire l'usage de ceux qui parlent et écrivent bien. Elle n'accepte en second lieu que les vocables de la vie générale et ordinaire. Les mots des arts et métiers, les mots *techniques* ne sont pas son affaire; elle les renvoie à la Technologie, où est leur place. Le dictionnaire de l'Académie n'est pas un dictionnaire universel, un recueil de sciences, d'histoire, de géographie, de mythologie, d'arts et métiers. Elle n'adopte un mot que s'il est entré dans la langue courante. Forestière,

dans son dictionnaire, avait fait une grande part aux arts et métiers et reprochait à l'Académie de ne les avoir pas inscrits dans le sien. Mais la preuve que Forestière avait tort, c'est que son dictionnaire a disparu avec ses termes techniques alors en usage et qui ne le sont plus. La langue des sciences a varié étonnamment depuis deux siècles.

Mais ce n'était pas tout que d'expliquer les mots, il fallait les définir ou les expliquer au moins. C'était la chose la plus difficile. L'Académie a eu recours aux exemples. C'est là la vraie richesse du dictionnaire de l'Académie. Ses définitions laissent, au contraire beaucoup à désirer.

Mais ces exemples, on pouvait les prendre dans des auteurs en renom ou les faire soi-même. Les académiciens de l'origine ne voulant pas se citer eux-mêmes, ont pris le parti de composer les exemples. La prononciation et l'orthographe des mots occupèrent ensuite la célèbre compagnie. Il était question de fixer la règle suivante : on écrira comme on prononce. L'Académie rejeta cette règle comme fausse et Bossuet, l'un des chefs de l'Aréopage littéraire, se chargea de justifier ce verdict. « En voulant instruire
« les étrangers et leur faciliter la prononciation de notre langue,
« on la fait méconnaître aux Français mêmes. On ne lit pas lettre
« à lettre, mais la figure entière du mot fait son impression tout
« ensemble sur l'œil et sur l'esprit, de façon que lorsque cette
« figure est changée considérablement tout à coup, les mots ont
« perdu les traits qui les rendent reconnaissables à la vue et les
« yeux ne sont pas contents. » Cependant, comme on ne pouvait continuer à écrire *debte*, *debvoir*, *nepveu*, *nièpce*, on écrivit donc à l'exemple des bons écrivains, qui simplifient avec sagesse : dette, devoir, neveu, nièce.

Mais les mots d'une langue, Horace, dans son art poétique le disait déjà, ont leurs vicissitudes et subissent la loi de la mode, ce caprice humain. Ils commencent, brillent, s'obscurcissent, s'éclipsent pour ressusciter et revenir sur la scène. Un mot tombe à l'état d'archaïsme ou expression vieillie et reparait tout à coup sous la plume d'un grand écrivain pour briller d'un nouvel éclat. L'usage, tel que l'Académie le comprend n'est pas celui du moment présent ; il embrasse trois siècles, les grands siècles de la littérature, le 17^e, le 18^e et le 19^e.

A côté des archaïsmes ou expressions anciennes, souvent si énergiques ou si gracieuses, il y a les néologismes ou expressions nouvelles. L'Académie pendant longtemps a passé pour être très peu hospitalière aux nouveaux vocables et ne les admettre qu'après un demi siècle d'usage. Il y a beaucoup de

vrai dans cette critique et c'est même une des choses qui ont fait la fortune des dictionnaires de Boiste, Gattel, Napoléon-Landais, Bescherelle, Lachâtre. La nouvelle édition, beaucoup plus large que les précédentes, a ouvert ses portes à 2200 mots dont une partie empruntée au vocabulaire politique, comme : absolutisme, décentralisation, égalitaire, émeutier, fédéralisme, humanitaire, socialisme. Les termes de la télégraphie, de la vapeur, des voies ferrées (télégrammes, rails, steamers, tramways, wagons, tunnels) ont dû, bon gré mal gré, être inscrits dans le dictionnaire à côté des mots empruntés à la cuisine anglaise.

Il est pourtant des mots d'un grand usage non-seulement dans la conversation, mais dans la presse, que l'Académie a impitoyablement rayés de son recueil. Ce sont les mots, par exemple : *agissement*, *actualité*, l'expression de *vapeur* pour un bateau à vapeur. L'expression, une *œuvre réussie*, un tableau *réussi*, n'a pas trouvé grâce non plus devant les conservateurs du langage, réussir étant un verbe neutre.

L'orthographe a peu varié ; on a retranché quelques lettres doubles. L'Académie écrit phtisie, rytme, au lieu de phthisie et rythme. L'accent aigu fait place à l'accent grave dans piège, collègue, siège. Le tréma dans poète et poème devient un accent grave (poète, poème). Le trait d'union a disparu de beaucoup de mots. Dans le grand travail de révision auquel s'est livrée l'Académie ou plutôt un certain nombre de ses membres, un littérateur d'un goût fin autant que profondément instruit, M. Léo Joubert, a fait les fonctions de rédacteur auprès de la commission et rédigé les travaux préparatoires. (*A suivre.*) A. DAGUET.

Le congrès international de l'enseignement à Bruxelles.

(Sixième et dernier article)

Jusqu'ici nous nous sommes borné à résumer sommairement les travaux du Congrès se rattachant à l'enseignement populaire. Il nous resterait à parler de l'œuvre accomplie par les autres sections ; mais ici le champ est si vaste, les questions si multiples, que nous n'essayerons pas même d'en donner une analyse, renvoyant le lecteur au « Compte-rendu » qui, nous l'espérons, malgré les difficultés qui en retardent encore l'impression, paraîtra avant la fin de cette année. Nous nous bornerons à signaler quelques discussions qui ont eu lieu à propos de questions fort intéressantes.

La question que le congrès s'était posée pour l'enseignement primaire était aussi la première qui devait se présenter pour l'enseignement moyen. *Les écoles moyennes (secondaires) doivent-elles fournir une ins-*

truction intégrale ou donner déjà un enseignement spécial en vue de la carrière future de l'élève? — Tous les orateurs ont répondu : « Le but de l'enseignement moyen est de former des hommes. » Cependant, nous dit le rapport général, « les deux faces de la question ont trouvé des « défenseurs : la difficulté de formuler un programme satisfaisant à « toutes les exigences de la science moderne, était un argument en fa- « veur des écoles spéciales ; l'impossibilité de déterminer dès l'âge de dix « ans les aptitudes des enfants, fournissait, au contraire, des armes aux « opposants ; certains membres ont voulu satisfaire tout le monde en « réclamant une instruction moyenne qui fût à la fois générale et spé- « ciale. »

Mais par quels moyens arriver, dans l'enseignement moyen, à cette instruction intégrale ? Ici l'accord n'a pas été parfait. Les partisans des études classiques et des études scientifiques ont défendu, chacun de leur côté, leur manière de voir avec tant de chaleur et de conviction que, les uns et les autres emportaient tour à tour les suffrages de l'assemblée. Ils ont prouvé, nous disait le dernier jour M. Ch. Buisson, « que les défenseurs du « latin et du grec étaient aussi des hommes de science et que les parti- « sans des langues modernes et des sciences exactes étaient en même « temps des humanistes distingués. »

Un autre débat, qui a passionné l'auditoire, s'est élevé à propos *du meilleur système pour la formation de professeurs de l'enseignement moyen*. M. Stoy, professeur à l'Université de Jena, a exposé ses idées. Selon lui, les professeurs qui se destinent à l'enseignement secondaire, doivent suivre les cours d'une école normale spéciale, placée dans une ville universitaire où il existe un mouvement intellectuel et scientifique ; cette école normale aurait, comme annexe, une école secondaire qui servirait à constater la valeur des aspirants professeurs. Les idées de M. Stoy, ou plutôt l'exposé de ce qui se fait à Jena, ont trouvé un antagoniste en M. Fustel de Coulanges, l'historien très connu, qui dirige aujourd'hui l'école normale de Paris. Le successeur de l'illustre Bersot a étonné l'assemblée en repoussant catégoriquement tout enseignement pédagogique, absolument inutile, selon lui, pour les professeurs qui se vouent à l'enseignement secondaire et supérieur. « Inutile d'apprendre à enseigner, » a dit M. Fustel, « quand on aime une science on l'enseigne « bien parce qu'on l'aime. La pédagogie est une digestio !!! Mon mé- « decin sait que je digère, et je me contente de digérer. » Nous devons dire que les compatriotes de M. Fustel de Coulanges ne nous ont point paru partager sa manière de voir, et ont été aussi surpris que le reste de l'assemblée en entendant ces étonnantes assertions provoquées sans doute par l'ardeur que mettait le professeur Stoy à réclamer droit de cité pour la pédagogie et à demander que dans chaque Université on lui accordât une chaire spéciale.

La seconde section a clos ses débats par une discussion à la fois brillante et féconde sur la question : *Quel doit être le régime d'éducation et le programme des écoles moyennes de filles ?* Tout le monde a été unanime à reconnaître que les écoles secondaires de filles sont indispensables, et que leur création est un devoir pour l'état. Mais l'accord a cessé dès qu'on

s'est demandé « à qui devait incomber la direction de ces écoles ». Le rapporteur, un écrivain pédagogique fort estimé en Allemagne, le Dr Erkelenz de Cologne, avait déclaré que les femmes ne possédaient pas, selon lui, les aptitudes voulues pour être directrices. Lorsqu'il tenta de développer sa thèse devant un auditoire composé en partie de directrices d'écoles supérieures, il s'éleva un tolle général. D'éloquents discours ont été prononcés et les orateurs n'ont pas eu de peine, en s'appuyant sur des faits connus de tous, à amener la majorité de l'assemblée à se prononcer pour des directeurs féminins. Les dames qui ont pris la parole dans cet intéressant débat, tout en revendiquant pour la femme le droit à une culture élevée, ont cependant toutes insisté pour que cette culture ne la détourne pas de sa mission de mère et d'éducatrice. Miss Archer, directrice du Victoria Lyceum, à Berlin, déclare, du reste, « qu'il est absolument nécessaire que les hommes interviennent dans l'enseignement féminin pour y introduire les sciences dont ils ont la spécialité. »

La 3^{me} section (enseignement supérieur) avait une dizaine de questions inscrites à son programme. Liberté de l'enseignement, liberté des professeurs, création d'établissements de hautes études, programmes, etc. Tous ces sujets qui ont autant d'intérêt pour le philosophe que pour le législateur, ont été discutés par les hommes les plus compétents de l'assemblée. On a reconnu d'une manière unanime la nécessité d'un examen préalable à l'entrée dans les universités, sans fixation d'un minimum d'âge. Quant à l'organisation des universités, c'est l'Allemagne qui a remporté les suffrages de l'assemblée.

Caroline PROGLER.

Pédagogie italienne.

FRÈRE ENRICO DE GENUA.

Naples a érigé par souscription, le 12 du mois de mai, un monument de reconnaissance à un moine de l'ordre des franciscains, le frère Enrico de Genua. L'orateur de l'inauguration, M. le professeur Antonio Pasquale, rédacteur du journal pédagogique l'*Avenir*, dont nous avons entretenu nos lecteurs, place Enrico sur la même ligne que Victorin de Feltre, l'éducateur idéal de l'Italie au XV^e siècle et l'un des plus grands pédagogues qui aient existé ! Intelligence vive et élevée, profondément versée dans les mathématiques comme dans les sciences religieuses et morales, homme de principes sévères et d'humeur souriante, alliant la foi à une sincérité admirable et considérant l'enseignement comme un apostolat, tel était le généreux franciscain que Naples a perdu le 16 novembre 1877 et dont on inaugurerait le 12 mai le marbre commémoratif. Le syndic ou premier magistrat de Naples, comte Girolamo Giusso, présidait la cérémonie.

Une notice biographique sur l'illustre franciscain a vu le jour dans la treizième année de l'*Avenir* (qui en est actuellement à sa 17^e). M. Pasquale serait bien aimable de nous la faire parvenir. Honneur aux hommes d'école, de quelques pays qu'ils soient, dont on peut dire comme du frère Enrico de Genna qu'ils ont uni dans la pratique de la vie « la religion de Dieu à celle du Devoir et à celle de la Patrie. » (1)

(1) La religione di Dio, la religione del Dovere e la religione della Patria.

BIBLIOGRAPHIE

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION, suivi d'un Précis de l'histoire de l'éducation, par M. Alexandre Daguet. Delachaux frères, 4^e édition revue et augmentée. 310 pages avec deux grands tableaux. Prix : fr. 3,50.

L'ouvrage se compose de deux parties, les Préceptes et l'Histoire.

Les Préceptes forment 6 chapitres : Notions préliminaires, notions d'anthropologie ou étude sur l'homme et ses facultés, de l'éducation physique en particulier, de l'éducation morale et de la discipline, de l'enseignement ou de la didactique.

L'histoire de l'Éducation se divise en trois chapitres : l'antiquité, le moyen-âge, les temps modernes.

La première partie compte 228 pages, la seconde une centaine, avec cette épigraphe : *Le fondateur d'une école est plus grand que le conquérant d'une province*, empruntée à Jean de Muller, le plus éloquent des historiens de Suisse et d'Allemagne. Cette dernière partie offre l'exposé de tout ce qu'il y a de plus essentiel à un maître dans l'histoire de la science et de l'art d'instruire les esprits et de former les cœurs à la volonté. Les tableaux offrent un résumé des principes et méthodes de la pédagogie moderne et un essai de classification des connaissances humaines.

CLEF DE L'ORTHOGRAPHE D'APRÈS L'ACADÉMIE, par M. Bahic, professeur de langues vivantes à Poitiers. — Un vol. broché, de 86 pages. Prix : 2 fr.

L'ouvrage est composé de dix-sept chapitres renfermant chacun plusieurs séries de mots ayant pour base un élément phonétique. L'auteur passe successivement en revue tous les groupes de mots dans lesquels les sons *a, e, é, l, in, o, an, è, u, on*, etc., se font entendre dans les syllabes initiales, médiales ou finales. Ce petit volume est, à mon avis, destiné à combler une lacune dans nos écoles, à rendre des services réels aux instituteurs et aux élèves de nos écoles en faisant faire des progrès marqués à l'orthographe usuelle qui est si souvent une pierre d'achoppement pour un grand nombre de personnes.

La marche à suivre pour l'emploi de ce manuel est des plus simples. On écrit au tableau noir les mots dont l'orthographe devra être sue pour la leçon suivante ; les élèves copient en même temps sur leurs cahiers *ad hoc* ; une fois ce travail terminé, on leur fait épeler ce qu'ils viennent d'écrire ; puis vient l'explication ou un entretien sur chacun des mots cités, et enfin, lorsqu'il y a lieu, on indique ou fait chercher les dérivés. Comme exercice de langage, on peut leur faire former des phrases dans lesquelles entrent les mots qui font l'objet de la leçon. Lorsqu'un certain nombre d'expressions ont été ainsi apprises, une dictée est faite, afin de mieux en graver l'orthographe dans la mémoire.

« Le but essentiel, dit l'avant-propos de l'ouvrage qui nous occupe, à poursuivre, c'est d'accoutumer les commençants à réfléchir et à raisonner. »

A. MOTTIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Le gouvernement italien s'est permis de supprimer le collège helvétique de Milan fondé il y a quatre siècles par le cardinal-archevêque saint Charles Borromée (1579) sans en dire un mot aux autorités fédérales. Des vingt-quatre places créées dans ce collège, la plupart étaient occupées par les Tessinois, en l'absence de candidats d'autres cantons. Mais, qu'importe! Les Tessinois, d'ailleurs, doivent être plus du goût de leurs voisins que les allemands et les Suisses français. Cet acte de mauvais voisinage constituant un dommage pour la Suisse et attendu que les cantons catholiques ont contribué à l'entretien du dit collège, le Conseil fédéral fera valoir ses droits auprès du gouvernement italien, et nous sommes curieux d'en connaître l'issue. Il va sans dire que la nation italienne ne sait pas ce qui se passe dans les régions officielles. Mais il est étrange de voir l'Italie *officielle* actuelle nous traiter plus mal que l'Autriche en ce qui concerne le collège helvétique.

Le collège helvétique avait déjà subi une suppression. C'était en 1797. Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, avait d'un trait de plume biffé cette institution. La Suisse réclama. On la renvoya à s'arranger avec la république cisalpine.

— Le sixième rapport de l'agence en faveur des institutrices et gouvernantes suisses à l'étranger (1879-80) nous apprend que pendant l'année 1880, 180 personnes ont été placées, dont 79 de Genève, 54 de Vaud, 15 de Neuchâtel et 32 d'autres cantons et de l'étranger. Dans les six dernières années on en a placé 829. Presque tous les pays de l'Europe, l'Égypte, l'Algérie, la Perse, figurent comme lieux de placement.

Les personnes placées reçoivent à leur départ un itinéraire aussi détaillé que possible.

(Extrait du *Journal de la Société d'utilité publique de Vaud*, mars 1881.)

— Le comité central unanime du *Schweizerischen-Lehrervereins* a désigné M. Næff, conseiller d'éducation de Zurich, pour remplacer M. Mayer, défunt, à la rédaction de cette feuille.

Les délégués des cantons d'Appenzell, Grisons, St-Gall, Schaffhouse, Schwytz, Thurgovie, se réuniront pour entendre les propositions de celui de Glaris sur le *concordat* projeté concernant l'organisation d'un examen en commun des aspirants à l'enseignement.

SCHAFFHOUSE. — Une correspondance de la *Schweizerischen-Zeitung* (4 juin) se plaint du rapport présenté au Département fédéral de l'Intérieur par M. Charles Vogt et affirme que ce rapport, en ce qui concerne Schaffhouse, est complètement inexact et manque même de sérieux.

ARGOVIE. — M. Keller, directeur de l'Instruction publique, a parlé en Grand Conseil de l'école normale de Wettingen et des réformes à y introduire. La commission propose de réduire de quatre à trois années l'apprentissage scolaire, en exigeant davantage des aspirants et de simplifier le programme.

TESSIN. — Le prix de la fondation institué par l'avocat et commandeur Rossi, consistant en une médaille d'or, a été décerné à un citoyen de ce canton, M. Avanzini, pour son beau travail sur le célèbre pédagogue *Francesco Soave et son école*. Dans un prochain numéro de l'*Educateur*; nous traduirons le rapport de la commission qui a adjugé le prix.

UNTERWALD. — Naguères encore, M. von Ah, curé de Kerns, était l'objet de toutes espèces d'éloges pour son éloquence patriotique (il en a réellement), pour le zèle qu'il déployait et qu'il déploie encore en faveur du progrès de l'instruction publique, les peines qu'il s'est données pour faciliter l'accès de l'école aux enfants pendant l'hiver en établissant des soupes économiques, etc. Aujourd'hui que M. von Ah défend les sœurs enseignantes avec énergie et même d'un ton menaçant, la note a changé. La *Schweizerische-Lehrer-Zeitung* du 14 mai transcrit les paroles suivantes attribuées à M. von Ah :

« On dit que l'autorité fédérale veut faire inspecter les écoles des cantons catholiques ou ultramontains, comme on dit. Si l'on fait cette visite comme pour les recrues et dans tous les cantons, il n'y a rien à redire; mais si on commet cette injustice de ne visiter que nos écoles, nous ne souffrirons pas qu'un inspecteur fédéral y mette le pied. Tous les enfants fuiront à son approche. Nous sommes rassasiés de nous voir sans cesse mis en suspicion, comme si tous les Confédérés ne doivent pas être traités de la même façon, ayant les mêmes droits.

NEUCHÂTEL. — Un projet de loi sur les écoles complémentaires est présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. En voici les principales dispositions :

1. Il sera institué, autant que possible dans chaque municipalité, des écoles complémentaires destinées aux jeunes gens de 16 à 20 ans. — 2. Les écoles complémentaires sont organisées et administrées par les autorités municipales et spécialement par les commissions d'éducation. — 3. Ces écoles sont gratuites. Elles sont facultatives. Les jeunes gens qui voudront les fréquenter devront s'engager à les suivre régulièrement et à se soumettre aux dispositions du règlement qui frapperont d'amendes les absences non justifiées. — 4. Les locaux nécessaires aux écoles complémentaires sont fournis par les municipalités. Les autres frais résultant de l'organisation de ces écoles sont supportés, à part égale, par l'Etat et les municipalités. — 5. La durée des écoles complémentaires est de cinq mois, soit du 1^{er} novembre au 31 mars. Elles se tiennent pendant la soirée et comprennent de quatre à cinq heures de leçons par semaine. — 6. Les objets d'enseignement sont ceux déterminés par le programme des examens pédagogiques des recrues (règlement fédéral du 15 juillet 1879), savoir : 1^o lecture courante et raisonnée; 2^o composition; 3^o calcul mental et écrit; 4^o géographie et histoire de la Suisse; instruction civique. Les commissions d'éducation sont autorisées à ajouter à ce programme des leçons de dessin ou des leçons sur les éléments des sciences physiques et naturelles, spécialement au point de vue des rapports de ces sciences avec l'économie agricole ou l'industrie. — 7. Il n'est passé aucun examen à la sortie de l'école complémentaire. A la fin de mars, soit à l'issue du

cours annuel, chaque élève qui a fréquenté régulièrement les leçons reçoit un certificat constatant les résultats de son travail dans chaque branche du programme. — 8. Pendant les mois de juillet, août et septembre, soit immédiatement avant les examens des recrues, il sera organisé un cours de répétition pour les élèves des écoles complémentaires qui doivent subir ces examens. Ce cours comprendra au moins vingt leçons d'une heure chacune. Les jeunes gens appelés au recrutement, qui n'auraient pas suivi les écoles complémentaires, pourront être admis à ces cours.

Le Conseil d'Etat propose, en outre, l'établissement de cours de répétition préparatoires aux examens de recrues. Ce projet est accompagné d'un exposé de motifs détaillé et qui fait ressortir la nécessité de ces cours, fondée entre autres sur la faiblesse des examens de recrues. « Ces répétitions, dit le Conseil d'Etat, ne seront pas d'ailleurs de simples répétitions, et les jeunes gens de 16 à 20 ans qui les fréquenteront comprendront mieux ce qu'on leur enseignera » (page 6). Ce rapport fait connaître ce qui se passe à cet égard dans d'autres cantons, à Zurich, par exemple où il n'y a pas de cours pour les recrues. On estime que les cours complémentaires suffisent.

FRANCE. — Dans la séance de la chambre des députés du 14 juillet, où la gratuité absolue a été votée en seconds débats, Mgr Freppel, évêque d'Angers et connu par sa critique de la *Vie de Jésus* de Renan et d'autres ouvrages remarquables, admet que la richesse d'un pays s'accroît avec les lumières; mais il combat le principe de la loi en se basant sur le fait que la gratuité favorisera les riches qui pourraient payer pour l'instruction de leurs enfants et qu'on fait payer aux contribuables qui ne le sont pas tous, la rétribution scolaire due par les premiers. La gratuité absolue, à ses yeux, est un leurre et une fiction. Il y a plus de gens peu aisés qui paient l'impôt que de riches. La France est un pays de petits propriétaires. Jusqu'ici les pauvres ne payaient pas; les riches payaient tout. Les élèves gratuits s'absentent sous les prétextes les plus futiles. Après avoir demandé le pain de l'intelligence, on demandera le pain du corps, et d'après la maxime : « Il faut vivre avant de philosopher, » comme on l'a demandé à la Convention nationale le 13 juillet 1794, en ces termes : « Je demande que vous décrétiez que depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 12 pour les garçons et à 11 ans pour les filles, tous les enfants sans exception et sans distinction seront élevés en commun aux dépens de la république. » C'est Talleyrand qui a introduit imprudemment le principe de la gratuité absolue. Daunon la fit écarter le 22 octobre 1795.

M. Ferry, tout en louant le langage modéré et concis du prélat, réfute son argumentation en disant qu'il s'agit simplement de savoir s'il faut conserver la rétribution scolaire ou la remplacer par une imposition soit communale, soit publique. « Je demanderai à l'éminent prélat pourquoi l'Eglise catholique se fait un titre de gloire de la gratuité de ses écoles, si elle n'a pas pour conséquence de les peupler dans les villages? Pourquoi, si la gratuité n'est pas bonne, est-elle pratiquée dans les écoles des Frères? » Le ministre cite des rapports officiels desquels il résulte que

les élèves payants sont mis à part des pauvres dans certaines écoles congréganistes, sous prétexte de malpropreté et de corruption. (Extrait du *Journal de l'instruction publique* du 17 juillet 1880, qui donne la discussion avec impartialité dans tous ses détails et d'un vif intérêt.)

— Le *Journal de l'instruction publique* consacrait, il y a quelque temps, une notice nécrologique intéressante à M. Gaillardin, qui a rempli pendant cinquante ans les fonctions de professeur au lycée Louis-le-Grand et qui est décédé le 29 décembre dernier, à l'âge de 70 ans.

« Homme de dévouement et de devoir, a dit M. Eiclet sur la tombe du défunt, notre cher collègue attachait toutes ses obligations à un mobile supérieur d'où lui venait sa force. Il pouvait dire comme Polyeucte dans *Corneille* :

« Je suis chrétien, Néarque, et le suis tout à fait. »

M. Gaillardin était de cette brillante génération qui a fondé l'enseignement de l'histoire. Il est l'auteur d'une *Histoire du règne de Louis XIV* que l'Académie a récompensée par le grand prix Gobert. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

— M. Jules Gilliéron, ancien étudiant et licencié de l'Académie de Neuchâtel, a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France un des prix fondés pour récompenser les meilleurs ouvrages sur l'ancienne langue. Ces deux ouvrages sont tous deux relatifs au patois du Valais et d'une commune de ce canton, Vionnaz. M. Jules Gilliéron est, comme on sait, le frère du savant professeur Alfred Gilliéron, l'auteur de *Grèce et Turquie*, mort en Orient victime de son zèle scientifique, et le fils cadet du savant naturaliste Gilliéron, professeur à Bâle et auteur d'excellentes cartes géologiques.

— M. Jules Ferry, auquel on ne reprochera pas d'être un ministre inactif et de n'avoir marqué son passage aux affaires par aucun acte important, vient de donner une nouvelle preuve de sa sollicitude pour le corps enseignant. Il a pris l'initiative d'une mesure aussi généreuse que salubre par la création d'*instituteurs-suppléants* pour les cas de maladie. Dans sa circulaire du 12 mai 1881 aux préfets, M. Ferry relève surtout le fait que lorsque les instituteurs sont malades, ils sont réduits à cacher leur état autant que possible, attendu que l'indemnité qui servirait à payer le suppléant est prise d'ordinaire sur leur traitement. Dans l'enseignement congréganiste, remarque le ministre, ces suppléants se trouvent tout naturellement dans le personnel de la congrégation : les écoles et le personnel laïc doivent jouir du même avantage.

Il y a là un bel exemple donné par la France à la Suisse, où une pareille institution rendrait de grands services. Nous avons entendu objecter par *les amis de l'école* que les maîtres se feraient trop facilement remplacer, comme si c'était un honneur et un avantage que de se faire suppléer aux frais de l'administration.

ALLEMAGNE. — A Leipzig paraît tous les dimanches en langue française un assez curieux journal intitulé : *l'Instructeur*. En lisant ce titre,

nous nous attendions à trouver des articles sur le militaire et la gymnastique. Mais point. MM. Emile Laharte et le Dr Boocharkedy qui rédigent cette feuille dominicale entendent éditer un journal scolaire. Et c'est en Allemagne où on crie sans cesse contre la *dressure* française qu'on emploie le nom d'instructeur (caporal ou officier) pour celui d'instituteur. Du reste, la composition de ce journal ne coûte pas grand'chose à ses rédacteurs; ils ne font guères que reproduire des morceaux en prose et en vers des auteurs connus, qu'ils accompagnent de notes explicatives. La feuille se termine par une correspondance commerciale.

L'*Instructeur* en est à sa 4^{me} année d'existence.

— La ville de Biberach a inauguré, le jour de la Pentecôte, le buste du célèbre poète et littérateur Wieland, l'auteur d'*Oberon* et des *Abderitains*. Ce monument a trois mètres de haut. Le sculpteur en est M. Th. Schærer. (*Freie pædagogische-Blätter* de Vienne.)

BAVIÈRE. — Le nombre des instituteurs décédés dans ce royaume pendant le courant de l'année 1880 est de 209. Les instituteurs mis au bénéfice de la pension de retraite s'élèvent à 101.

GRANDE-BRETAGNE. — M. David Salmon, rédacteur du *Tacher* (l'*Instituteur* de Londres), nous annonce le décès de son journal, par lettre de Londres du 2 juin. Il n'indique pas la cause de ce décès, qui nous afflige pour l'instruction publique en Angleterre, si nous devons y voir un signe d'indifférence de la part du public. Les belles phrases prononcées au Parlement et les sacrifices d'un certain genre ne suffisent pas. On devrait tenir à salarier les esprits de plus en plus.

ESPAGNE. — Les journaux scolaires comme les feuilles politiques de la péninsule sont remplies de détails sur les brillantes fêtes données en l'honneur du second centenaire de Caldéron, le plus grand des auteurs dramatiques espagnols, du moins de celui qui a été déclaré tel par les admirateurs de son génie, fort apprécié en Allemagne. Solennités littéraires artistiques, cortège d'écoliers et de grandes personnes, distributions de prix dans les académies royales, expositions d'objets historiques et artistiques, inauguration de la statue et d'autres monuments, messes solennelles, feux d'artifice, illuminations, représentations de pièces de Caldéron dans tous les théâtres, réunions des corps de musiques militaires et autres sur les places publiques, sérénades nocturnes, ce n'est là qu'une partie des démonstrations publiques de l'enthousiasme de l'Espagne pour l'un de ses plus beaux génies que l'on croit ainsi sans doute faire revivre avec la gloire de la nation. Plusieurs sociétés artistiques et littéraires ont aussi profité du moment pour tenir leurs congrès, ainsi les agriculteurs et jardiniers, les architectes. La ligue de l'enseignement contre l'ignorance tiendra ses assises en même temps que la jeunesse catholique et les médecins *dosimétriques*. On a toujours de l'argent pour les fêtes en Espagne. C'est aussi comme cela dans d'autres pays, où l'on n'en a pas pour le nécessaire, mais bien pour le superflu.

Ephémérides pédagogiques.

Naissances

JUN

- 10 1743. Soave, Francesco, né à Lugano (Tessin), moine cordelier, professeur de littérature et directeur de la première école normale installée au palais de Bréra par Marie-Thérèse (1780), auteur des *Nouvelles morales* et de nombreux ouvrages élémentaires, pédagogiques et littéraires; mort à Pavie en 1808.
- 13 1784. Arnold, Thomas, recteur de l'école de Rugty (de 1827 à 1842), éducateur célèbre en Angleterre et en Allemagne.
- 17 1795. Thiersch, Fréd.-Guill., professeur et conseiller aulique de la cour de Bavière; champion de la liberté d'enseignement dans les universités allemandes, organisateur de l'institut philologique et des études classiques: né à Kirschenscheidung, près de Fribourg sur l'Unstrutt, mort à Munich le 25 février 1860.
- 17 1797. Vinet, Alexandre, professeur de littérature à l'Université de Bâle, puis à l'Académie de Lausanne, critique littéraire de premier ordre, auteur de la *Chrestomathie de la langue française*, très importante pour l'éducation de l'esprit et du cœur; né à Ouchy, mort à Lausanne le 4 mai 1849.
- 28 1712. Rousseau, Jean-Jacques, citoyen et philosophe de Genève, auteur de l'*Emile*, que Goethe a appelé « l'Évangile naturel de l'éducation » né à Genève, mort à Ermenonville près Paris le 2 juillet 1762.

PARTIE PRATIQUE

VARIÉTÉS

Voici un bien curieux spécimen des perfectionnements successifs qu'a subis la langue française dès son origine à nos jours. Le journal *L'Echo de la Sorbonne* donne le fragment suivant d'un psaume, traduit en différents siècles. Le voici :

Douzième siècle. — Et iert ensemment cume fust tresplantet de juste les ruisais des ewes, lequel sun fruit durrat en sun tens. Et la foille de lui ne decurrat; e tuit ceo que il ferat serrat fait prospere.

Treizième siècle. — Et il sera si com arbre que plantee est juste le cours des eawes, lequel donra son fruit en temps sesonale. Sa foille ne cherra: et totes choses queconques il fera, tut dis en properunt.

Quatorzième siècle. — Et il sera comme li fut qui est plantes de coste le decourement des yaues, qui donra son fruit en temps. Et la feuille ne cherra pas; et tout ce qu'il fera sera touz jours en prosperite.

Quinquième siècle. — Et il sera comme l'arbre qui est plante jouxte le cours des eaues, qui son fruit donnera en tout temps. Et sa feuille ne descherra; et toutes choses que le juste fera tous jours prospereront.

Seizième siècle. — Il sera comme l'arbre planté le long des eaux courantes, qui rend son fruit en sa saison. Les feuilles ne retomberont point ; et tout ce qu'il produira viendra à souhait.

Dix-neuvième siècle. — Il sera comme l'arbre planté le long des eaux courantes, qui donne son fruit en sa saison. Les feuilles ne tomberont point, et tout ce qu'il produira viendra à souhait.

PHRASES A CORRIGER, RECUEILLIES DANS DIVERS JOURNAUX FRANÇAIS
notamment dans *Le Gil Blas*, *La Patrie*, *La France*, *La Lanterne*, *Le National*, *Le Voleur*.

(Nous insérerons volontiers les corrections raisonnées qui nous seront adressées. — Les phrases ci-dessous sont tirées du journal *Le Vaugelas*, sentinelle qui combat pour maintenir la pureté et la correction de la langue française).

1^o Soit, mais dites-moi franchement si vous, moi et tous ceux qui sont là à admirer ces charmantes personnes, ne savent pas, grâce à la façon dont elles sont vêtues, que celle-ci a un pied minuscule, une cheville parfaite, etc.

2^o Obligés de donner le plus de détails possibles sur l'application des iniques décrets contre les congrégations, les journaux ont du mesurer d'une main avare la place réservée d'habitude à la discussion.

3^o Le comité demande instamment que l'on arrête la confection des souliers pour fabriquer des brodequins lacés sur le côté et sur le coup de pied.

4^o M. de Freycinet a dit que les congrégations se sont laissées circonvenir par les partis, et que, si elles ont refusé de demander des autorisations, c'est à la suggestion des chefs de ces partis.

5^o Nous croyons savoir que toutes les mesures sont prises contre toutes les éventualités possibles de résistance ouverte ou déguisée, et que le gouvernement s'est attaché à prévoir tous les échappatoires pour les déjouer sur le champ.

6^o Heureusement, pour lui, un Gascon, le sieur Capoulade, parti de Castel-Sarrazin sans sou ni maille à seule fin de faire son chemin à Paris, s'est pris de sympathie pour le fugitif.

7^e Pour nous, le moment des récriminations serait mal choisi, puisqu'il daigne faire pencher à gauche la balance dont il tient le fléau, puisque c'est sur d'autres que sur nous qu'il dirige le froncement de son sourire olympien.

Langue Française

Dictée

LES FORÊTS VIERGES DANS LA GUYANE.

Les forêts vierges se trouvent ici dans toute leur beauté. Ce qui les caractérise surtout, c'est qu'elles forment des fourrés tellement épais

qu'on n'y peut pénétrer que la hache à la main. Les pousses de vignes sauvages s'élancent comme des câbles au sommet des plus grands arbres, puis retombent comme des faisceaux de cordes entortillées, jusqu'au sol où elles s'enracinent et poussent de nouveaux jets. Les arbres qu'a renversés la vieillesse ou l'ouragan tombent sur ce gigantesque filet et se couvrent de parasites. — Les plantes se serrent sur l'étroit espace, interceptent la lumière et la chaleur ; seuls, des champignons et quelques fougères peuvent encore s'y développer. — Sur le sol s'accumulent les feuilles et les débris morts, dont une chaleur continuelle et une humide atmosphère hâtent la décomposition, et forment une couche boueuse dans laquelle s'enfonce le pied du voyageur.

(Concours des écoles primaires dans le canton de Vaud).

Composition

SUJETS DONNÉS DANS DIVERS CONCOURS POUR LE CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES.

1. Il ne faut pas détruire les petits oiseaux, car ils sont pour nous d'utiles auxiliaires et ils embellissent la campagne.

Vous développerez cette pensée dans une lettre que vous écrirez à un de vos amis.

2. Vous nommerez les animaux qui vivent ordinairement dans nos maisons autour de nous ; dans l'écurie, dans l'étable, dans la basse-cour, et vous direz quels services nous rendent ces animaux.

3. Le mouton. — Qu'est-ce que le mouton ? Enumérez tous les produits qui nous viennent du mouton et indiquez leurs usages.

4. Nommez les quatre saisons de l'année et les mois que chacune d'elles comprend.

Indiquez les travaux des champs particuliers à chaque saison. Quelle est la saison que vous préférez ? Dites pourquoi.

5. Montrez que l'eau est un bienfait sous ses diverses formes : 1^o comme eau courante et eau de pluie ; 2^o comme eau minérale ou thermale ; 3^e sous forme de vapeur ; 4^o à l'état de glace.

6. Paul est un bon élève et n'est jamais puni ; il a un ami, Michel, qui au contraire, se fait toujours punir. Il lui écrit pour l'engager à se bien conduire, à bien travailler, en l'assurant que c'est le moyen le plus sûr d'être heureux.

IMPORTANCE DE LA PONCTUATION

Lettre à une personne qui, tout en écrivant bien, omet volontiers la ponctuation. Inconvénients de ce mode de faire : embarras et surprise du lecteur ; mauvaise habitude, dénotant de l'impatience et de la précipitation. La ponctuation est nécessaire, car elle marque les différences entre les idées, les distances, etc...

Je te ferai encore la guerre sur ta ponctuation ; il n'y en a point ou presque point dans tes lettres. Les phrases se suivent sans aucune dis-

inction ni séparation, comme les mots d'une même phrase. Quand cela n'aurait d'autre inconvénient que de causer à chaque instant, à la lecture de tes lettres, une sorte d'embarras et de surprise, il y aurait là une raison bien suffisante pour te corriger et pour ponctuer comme tout le monde. Mais il y a une autre raison plus importante que tu comprendras, j'en suis sûr. Tu as l'esprit très prompt; tu comprends et tu fais vite; et dès que tu as compris ou fait une chose, tu ne t'arrêtes pas du tout, tu veux passer à l'instant même à une autre. Voilà pourquoi tu ne ponctues pas. Toute ponctuation, virgule ou autre, marque un repos de l'esprit, un temps d'arrêt plus ou moins long, une idée qui est finie ou suspendue, et qu'on sépare par un signe de celle qui suit. Tu supprimes ces repos, ces intervalles; tu écris comme l'eau coule, comme la flèche vole.

Cela ne vaut rien, car les idées qu'on exprime, les choses dont on parle dans une lettre, ne sont pas toutes absolument semblables, et toutes intimement liées les unes aux autres, comme les gouttes d'eau. Il y a entre les idées des différences, des distances, inégales mais réelles, et ce sont précisément ces distances, ces différences entre les idées que la ponctuation et les divers signes de la ponctuation ont pour objet de marquer. Tu fais donc, en les supprimant, une chose absurde; tu supprimes la différence, la distance naturelle qu'il y a entre les idées et les choses. C'est pourquoi l'esprit est étonné et choqué en lisant tes lettres.....

(Fragment d'une lettre de M. Guizot à sa petite fille).

ARITHMÉTIQUE

1. Deux parquets de forme carrée ont ensemble une superficie de m^2 95, 93; placés l'un à côté de l'autre (bout à bout) ils auraient une longueur totale de m. 13, 5: quel est le côté de chacun d'eux? *Rép: côté du petit carré m 5, 2; côté du grand, m 8, 3.*

2. La somme de plusieurs nombres consécutifs 1, 2, 3... en partant depuis 1, vaut 231. Combien y a-t-il de nombres? *Rép: 21.*

3. Un négociant a acheté 17 pièces de vin de 250 litres chacune. Il a vendu son vin au détail à 50 cent. le litre en gagnant 20 p. 0/0 sur le prix d'achat. Quel est le prix d'achat de chaque pièce? *Rép. fr. 104, 16.*

4. Un propriétaire vend une pièce de terre rectangulaire ayant m 642, 5 de long sur m 112,4 de large, à raison de fr. 4,200 l'hectare. Pour s'acquitter de sa dette, l'acheteur cède au propriétaire un lingot d'or ayant c^3 420 de volume; pour le reste, il lui signe un billet payable dans 6 mois 20 jours. Déterminer, d'après ces données, 1° la valeur du terrain vendu; 2° le montant du billet, l'intérêt étant composé au 4 1/2 0/0?

Rép. 1° fr. 30331,14. 2° fr. 523,07.

(Examens d'Etat de Neuchâtel).

PROBLÈMES

I. — Un épicier fait venir 4 quintaux et demi d'huile d'olive à 180 fr. le quintal. Il veut revendre sa marchandise avec bénéfice de 15 pour 100. Combien devra-t-il vendre le demi kilogramme d'huile, s'il a eu, sur son achat, un déchet de 10 kilogrammes? *Rép. fr. 1,05.*

II. — 150 ouvriers devaient faire un remblai de 5 kilomètres de long en 20 jours. Mais 30 ouvriers partent au début du travail, et l'on veut que le remblai ait 1 kilomètre de plus. En combien de temps l'ouvrage sera-t-il achevé? *Rép. 30 jours.*

III. — Si un train express part de Paris à 6 heures 25 minutes du matin, avec une vitesse de 54 kilomètres à l'heure, à quelle heure, s'il ne s'arrête pas en chemin, arrivera-t-il à Rouen qui est à 136 kilomètres de Paris? Répondre en heures, minutes et secondes. *Rép. à 8 h. 56 m. 65 secondes.*

IV. — Il y a 8 mois, un marchand de vin m'a emprunté 450 francs en s'engageant à me payer 5 0/0 d'intérêt annuel. Il m'offre aujourd'hui de me rembourser en me fournissant du vin à 80 fr. l'hectolitre. Quelle quantité de vin doit-il me donner? *Rép. litres 581,25.*

V. — Une laitière a acheté des œufs 4 fr. 50 le cent, les a revendus 0 fr. 80 la douzaine. et a gagné ainsi 5 fr. 20. Combien avait-elle d'œufs? *Rép. 240 œufs.*

VI. — Je charge un agent de change de m'acheter 5 actions du chemin de fer de Lyon, à 1675 francs. Je lui donne 4.500 francs à-compte. L'agent de change prenant pour son droit de courtage $1/8$ 0/0 de la valeur de l'achat et comptant de plus 0 fr. 50 pour le timbre, combien devrai-je encore lui payer? *Rép. fr. 3886.*

VII. — Le litre d'alcool pèse 840 grammes. On a deux bidons pleins d'acool, et qui en contiennent ensemble 21 kilogrammes. La contenance du premier bidon n'étant que les $2/3$ de celle du second, on voudrait savoir combien chaque bidon renferme de litres d'acool. *Rép. 1^{er} bidon, 10 litres; 2^e 15 litres.*

VIII. Une fermière porte des œufs au marché. Au premier marchand qu'elle rencontre, elle vend la moitié de ses œufs plus un demi-œuf: au second marchand, elle vend la moitié de ce qui lui reste plus un demi-œuf, et enfin à un troisième marchand, encore la moitié du reste plus un demi-œuf. Il ne lui reste plus d'œufs et elle n'en a pas cassé. Combien en avait-elle d'abord? — *Rép. 7 œufs.*

(Journal des instituteurs.)

AVIS

Le Comité central est convoqué, à Neuchâtel, pour le dimanche 10 juillet prochain, à 9 heures du matin.